



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2026AC-031

**Portant réglementation du stationnement
sur le "parking de l'Espace d'Animation" pour
l'installation de l'exposition de dinosaures**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de Monsieur Romain Cornero – 29 avenue Georges Clemenceau 26000 Valence,

CONSIDERANT qu'en raison de l'installation de l'exposition de dinosaures sur le parking de l'Espace d'Animation, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

Article 1

En raison de l'installation de l'exposition de dinosaures, le stationnement sur le parking de l'Espace d'Animation sera réglementé du **lundi 27 avril à 10h00 au lundi 4 mai 2026 à 13h00**.

Article 2

Durant la période énoncée à l'article 1, le stationnement sera interdit sur le parking supérieur dit en gravier de l'Espace d'Animation et autorisé sur la partie inférieure dite goudronnée. Seuls les forains ayant obtenue l'autorisation d'exercer seront autorisés à accéder et à stationner sur le parking supérieur de l'Espace d'Animation.

Article 3

La pré signalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par les Services Techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion de cette fermeture de parking relèvera de la responsabilité de Monsieur Emmanuel Deforges, forain.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur Romain Cornero.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

1. à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. à Monsieur le Responsable du CERD de Groisy.

Fait à Groisy, le 8 avril 2026.

**Le Maire,
Christophe SIBILLE**

Acte certifié exécutoire :

Publié et notifié le : 8 avril 2026

**Le Maire,
Christophe SIBILLE**



Commune de Groisy – Voirie

